

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2007-2008

Réseau : Libre confessionnel subventionné

Niveaux et services : Fondamental et maternel ordinaire

Période : Année scolaire 2007-2008

Circulaire N° * * *

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres confessionnelles subventionnées **de la zone de Verviers** ;

Pour information :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services de l'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental libre subventionné.

Autorités : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, zone de Verviers

Signataire(s) : Viviane LAMBERTS, Présidente

Gestionnaires : AGPE - DGPES

Personne(s)-ressource(s) : Marie COLOMBEROTTO – Rue d'Ougrée, 65 – 1^{er} étage – 4031 Angleur. Tél. : 04/364.13.23 ou 04/364.13.26

Renvois :

- Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n° 1781 du 06.03.2007 relative à l'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2007-2008 – réseau libre confessionnel subventionné ;
- Circulaire n°1492 du 09.06.2006 relative au décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française – réseau libre subventionné .

Nombre de pages : 3

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata : site web <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clé : Statut – Puériculteurs/trices

Nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2007 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone de Verviers pour l'enseignement fondamental ordinaire libre subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices sous statut APE dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions du décret du 12 .05.2004 précité.

Il appartient aux Pouvoirs organisateurs de contacter les puériculteurs(trices) uniquement sur base de leur adresse postale.

Nous renvoyons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement aux instructions qui leur ont été fournies précédemment par les circulaires n°1781 du 06.03.2007 et n°1492 du 09.06.2006.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, on trouvera sous rubrique « *Groupe* », le groupe d'ancienneté auquel le puériculteur ou la puéricultrice est rattaché.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considérés comme ayant la même ancienneté.

En application de l'article 114, §9, du décret du 02.06.2006 relatif au cadre et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire

organisés et subventionnés par la Communauté française, nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à communiquer aux puériculteurs et puéricultrices qui le demandent le groupe auquel ils/elles appartiennent.

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements de la zone.

La Présidente,

Viviane LAMBERTS

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, §2 et 3)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Libre
 Caractère : confessionnel
 Zone Géographique : Verviers
 Président(e) : Mme V. Lamberts 04/364 13 26
 Personne ressource : Mme M. Colomberotto 04/364 13 23

**CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE
 DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE**

Matricule	Nom	Prénom	Adresse	Groupe
25901231493	TERRONI	GLORIA	Rue St-Hadelin, 29 A à 4877 Olne	T
25608310794	LAMY	JOSIANE	Chemin du Pré Leftay, 31 à 4900 Spa	T
26404301407	NIX	MONIQUE	Rue de la St-Jean, 7 à 4960 Malmedy	N
26506080636	MARECHAL	VERONIQUE	Route de Becco, 22 à 4910 Theux	L
27209180186	VOITURON	ANNICK	Au Dewandre, 6 à 4650 Herve	I
25608071957	BETSCH	SIMONE	Rue de France, 10 à 4840 Welkenraedt	H
27009191130	LAMBORAY	CAROLINE	Route de la Ferme Modèle, 71 à 4800 Verviers	G
27708150661	GUTIERREZ	MARIA-SONIA	Rue Renier, 85 à 4800 Verviers	B
26007281494	GOHY	MICHELLE	Route de Mont, 15 à 4890 Thimister	B

Signature de la Présidente / du Président :